



Repas de Bureau dans une association

Par **assoce**, le **14/02/2013** à **22:09**

Bonjour,

Je voudrais savoir si dans un club ou une association de personnes, le bureau élu à le droit d'organiser un repas ou soirée pour ce bureau uniquement ainsi que les conjoints (sans les adhérents) et tous frais payés par cette association.

cette récompense étant justifiée en assemblée générale, par l'implication plus importante des membres du bureau.

Merci pour vos réponses.

Par **trichat**, le **16/03/2013** à **16:58**

Bonjour,

La règle de base du fonctionnement de toute association, c'est le bénévolat.

Personnellement, il ne me paraît pas très normal que les membres du bureau (+ les conjoints) prennent des repas au restaurant aux frais de l'association.

Ceci dit, il y a certainement bien d'autres abus plus graves dans certaines grandes associations faisant appel à la générosité du public. J'ai quelques exemples en tête que je ne me permettrai pas de citer sur un tel site.

Après, c'est une question de conscience personnelle.

Cordialement.